

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
SEANCE DU 6 JANVIER 2003

L'An Deux Mille Trois, le six janvier.

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de M. Philippe Bonnecarrère, Président de la Communauté de Communes de l'Albigeois, en date du 23 décembre 2002, en séance publique.

Président : Michel Malaterre-Fourès

Membres présents :

Membres titulaires :

Philippe Bonnecarrère, Christine Devoisins, Louis Gombaudo, Michel Fournials, Pierre Ferrières, Pierre-Yves Lambolez, Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Didier Gardinal, Olivier Brault, Louis Barret, Pierre Costes, Dominique Billet, Max Amiel, Guy Bories, Jean-Louis Mathieu, Thierry Ginestet, Robert Gauthier, Jean-Claude de Lapanouse, Robert Raynal, Christian Chamayou, William Nion, Claude Julien, Thierry Astouls, Félix Torrès, Marcel Couliou, Jean-Marie Garcia, Michel Trébosc, Serge Neau, Jacques Lasserre, Michel Malaterre-Fourès, Maryse Bertrand, Michel Delpoux, Viviane Combes, Gérard Poujade, Michel Albinet.

Membres suppléants :

Jacqueline Lapeyre, Frédéric Esquevin, Josette Bès, Gisèle Dedieu, Michel Franques, Josette Bouin, Laurence Pujol, Isabella Dufour-Baumgartner, Christian Bonzi, Bérengère Mauzy, Josian Vayre, André Baup, Bruno Crusel, Gérard Fabre, Pierre Guiraud, Sarah Laurens, Christian Malgouyres, Georges Lacombe, Nicole Cabassot, Doris Huchede, Henri Jalbaud-Puech, Patrick Tranier, Claude Ramon, Jean-Claude Raffanel, Elisabeth Laraud, Joëlle Franques, Francis Marchand, Francis Canovas, Christiane Segura, Pierre Crespo, Marcel Cassagnes, Brigitte Carrère Desfarges, Jacques Andrieu, Patrice Mangione, Jean-Philippe Roques.

Membres excusés :

Membres titulaires :

Jean Sicard (pouvoir à Isabella Dufour-Baumgartner).

Membres suppléants :

Elisabeth Boisard, Eliane Carles.

N° 2/2 : ELECTION DU PRESIDENT

Pilote : direction générale des services

Autres services concernés par le présent rapport :
Affaires générales et juridiques - questure

Elu référent :

Pierre Ferrières, doyen d'âge de l'assemblée, rapporteur,

Les conditions et modalités de fonctionnement du déroulement de cette séance sont régies par le Code général des collectivités territoriales (articles L 5211-2, L 2122-4 à L 2122-10, L 2122-12 et LO.2122-4-2).

En application de ces articles, le conseil communautaire élit son président parmi ses membres au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Nul ne peut être élu président s'il n'est pas âgé de 18 ans révolus.

Je vous propose donc de procéder à l'élection du président dans les conditions précitées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE A BULLETINS SECRETS ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

ELIT Monsieur Michel Malaterre-Fourès, président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Reçu le

10 JAN. 2003

PREFECTURE DU TARN

**Pour extrait conforme,
Le président de séance,**

**Pierre Ferrières
Doyen d'âge**